SIRS - Le transport scolaire

Ville de Marcillé-Robert

SIRS : Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire

Le ramassage scolaire vers les écoles publiques et privées de Visseiche et Marcillé-Robert est organisé par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire depuis 1981, année de la mise en place du regroupement pédagogique entre les écoles privées de Visseiche et Marcillé Robert. Le car est conduit par Patrick MOREL

Participation des familles pour l'année scolaire :

La cotisation du transport scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 est de :

- 100.00 € par enfant pour une année scolaire
- 90.00 € pour le deuxième enfant
- Gratuit pour le 3ème enfant
- 60.00 € lorsque l'enfant est inscris à partir du 2ème trimestre
- 36.00 € lorsque l'enfant est inscrit à partir du 3ème trimestre

- Le circuit commence à 7 h 40 et se termine à 8 h 40
- Le soir départ de l'école à 16 h 40 et retour au local à 17 h 45.
- Chaque enfant est pris et déposé à un point d'arrêt à proximité du domicile.
- Le transport est autorisé à partir de 3 ans.

Présentation du SIRS

Fichier
Plaquette - présentation du SIRS (.pdf - 554.21 Ko)

Fiche inscription

Fichier
sirs_dossier_inscription.pdf (.pdf - 501.32 Ko)